



COMITE DU 14 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°	C2020	10	14	04
------------------------	--------------	-----------	-----------	-----------

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 08 octobre 2020
- Nombre de membres en exercice : 64
- Nombre de membres présents : 41
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 07
- Nombre de membres absents et excusés : 16

FINANCES

REVERSEMENT AUX COLLECTIVITES MEMBRES DU SMEDAR DU PRODUIT PROVENANT DE LA VENTE DE DECHETS METALLIQUES DEPOSES DANS LES DÉCHÈTERIES DE SON TERRITOIRE PROROGATION DU DISPOSITIF DE REVERSEMENT AUTORISATION

Le quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du Comité syndical en date du 27 septembre 2005, du 7 décembre 2011 et du 9 décembre 2015

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 14 octobre 2020 ;

Vu le rapport du Vice-Président, Monsieur Roland MARUT ;

Considérant que par délibérations en date du 27 septembre 2005, du 7 décembre 2011 et du 9 décembre 2015, le SMEDAR avait décidé de procéder à un reversement trimestriel du produit de la vente de ferrailles apportées en déchetteries au profit de ses collectivités adhérentes.

Considérant que ce reversement est établi en fonction des recettes effectivement perçues, et donc du prix moyen trimestriel de rachat diminué de 15 % de frais de gestion supportés par le SMEDAR.

Considérant enfin que la Commission de finances du 14/10/2020 a rendu un avis favorable,

Après en avoir délibéré, le Comité :

- Autorise à l'unanimité la prorogation du dispositif actuel de reversement par le SMEDAR aux collectivités membres concernées du produit provenant de la vente de déchets métalliques déposés dans les déchèteries de son périmètre ;
- Approuve à l'unanimité la reconduction de ce dispositif d'année en année jusqu'au 31 décembre 2026, sans que le Comité du SMEDAR n'ait à délibérer.

FAIT A GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Stéphane BARRÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20201014-C20201014_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2020

Affichage : 15/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

